

ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE AMO-E

Éligibilité

- Être étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle.
- Ne pas dépasser 30 ans.
- Ne pas bénéficier d'une autre couverture médicale.



Aucune cotisation à payer



Même panier de soins



Remboursement des frais



Veillez vous inscrire via le lien:

<https://www.usms.ac.ma/apps/amo/>



Ou scanner le code QR